

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHATEAUROUX - 3601 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 07/11/2024 - 3801 - 2001 B 00007 - 434 127 577 - 2 MVP

2MVP

Bilan actif


PKF
Arsilon

 GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
 REÇU LE

- 4 NOV. 2024

36000 CHATEAUROUX

 GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
 DÉPÔT B

- 7 NOV. 2024

36000 CHATEAUROUX

Actif		Au 31/03/2024			Au 31/03/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	38 112		38 112	38 112
	Fonds commercial (1)	91 469		91 469	91 469
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	129 581		129 581	129 581
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels	7 721	7 452	268	409
	Autres immobilisations corporelles	553 094	496 159	56 934	75 010
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	560 815	503 612	57 202	75 419
Immobilisations financières ²	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 887		4 887	4 094
TOTAL		4 887		4 887	4 094
Total de l'actif immobilisé		695 284	503 612	191 672	209 096
Actif circulant	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	138 046	30 617	107 428	109 051
	TOTAL	138 046	30 617	107 428	109 051
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances ³				
	Clients et comptes rattachés	50 508	6 680	43 828	42 995
Divers	Autres créances	6 797		6 797	10 137
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	57 306	6 680	50 626	53 132
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Instruments de trésorerie	Disponibilités	124 346		124 346	125 810
	TOTAL	124 346		124 346	125 810
Charges constatées d'avance		16 182		16 182	14 458
Total de l'actif circulant		335 881	37 298	298 583	302 452
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		1 031 166	540 910	490 255	511 549
Renvois :	(1) Dont droit au bail			91 469	91 469
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Copie conforme



Passif		Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 45 000)	45 000	45 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	4 500	4 500
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	183 680	176 212
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Aut. fonds propres	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	22 035	7 468
	Situation nette avant répartition	255 215	233 180
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	255 215	233 180
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Dettes	Total		
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 178	38 638
	Emprunts et dettes financières divers (3)	57 491	98 800
	Total	83 670	137 439
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 460	99 081
Dettes	Dettes fiscales et sociales	43 908	41 848
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total	151 369	140 929
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		235 039	278 368
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		490 255	511 549
Dettes	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	13 650	26 178
	à moins d'un an	221 389	252 189
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			



		France	Exportation	Du 01/04/2023 Au 31/03/2024 12 mois	Du 01/04/2022 Au 31/03/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	827 991		827 991	761 722
	Production vendue : - Biens				
	- Services	238		238	169
	Chiffre d'affaires net	828 230		828 230	761 891
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			24 735	28 461
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			11	519
	Autres produits				
			Total	852 976	790 872
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			368 064	322 239
	Variation de stocks			-4 471	9 176
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			452	466
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			203 272	203 222
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 253	3 113
	Salaires et traitements			132 034	126 274
	Charges sociales			39 450	42 867
	Dotations • sur immobilisations amortissements			20 080	19 721
	d'exploitation • sur actif circulant provisions			33 345	25 783
	Autres charges			27 470	27 267
			Total	822 952	780 133
			Résultat d'exploitation A	30 023	10 738
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total		
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			4 674	3 690
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	4 674	3 690
			Résultat financier D	-4 674	-3 690
			RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E	25 349	7 048

		Du 01/04/2023 Au 31/03/2024 12 mois	Du 01/04/2022 Au 31/03/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		3 314	-420
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		22 035	7 468
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

PKF ARSILON

SARL 2MVP
Annexe aux comptes
annuels
Date de clôture : 31/03/2024

1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Désignation de la société : 2MVP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2024, dont le total bilan est de 490 256 et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 22 035 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période de 01 avril 2023 au 31 mars 2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 Informations relatives aux postes du bilan

3.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Logiciels

Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des progiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes.

Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 7 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

Immobilisations financières :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si

nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	129 582	-	-	129 582
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 297	424	-	7 721
	Installations générales, agencements, aménagements divers	429 396	-	-	429 396
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	122 259	1 439	-	123 699
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III		558 952	1 863	-	560 815
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	4 095	793	-	4 888
TOTAL IV		4 095	793	-	4 888
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		692 629	2 656	-	695 285

3.1.1.1 Natures des Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			1 863		
Immobilisations financières					
TOTAL			1 863		

3.1.1.2 Nature des Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL					

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

3.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Concessions et Brevets : 1 à 5 ans
- Installations techniques, matériels et outillages industriels 1 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 15 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agcts et amgts constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		6 887	565	-	7 453
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	356 069	18 325	-	374 394
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	120 576	1 190	-	121 766
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		483 532	20 080	-	503 613
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		483 532	20 080	-	503 613

3.1.2.1 Nature des augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Compléments liés à une réévaluation	Ventilation des dotations		
		Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		20 080		
TOTAL		20 080		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 080			
TOTAL	20 080			

3.1.2.2 Nature des Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
TOTAL			

3.1.3 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

3.1.3.1 Fonds commercial

Le fonds commercial est composé principalement du droit au bail, de la clientèle, de l'achalandage, de l'enseigne, du nom commercial et, plus largement, des parts de marché.

Il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Cette présomption est réfutable lorsque sa durée d'utilisation est limitée en fonction de critères liés à son utilisation. Il est alors amorti sur sa durée d'utilisation ou si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable, sur une durée de 10 ans.

Le fonds commercial non amorti fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Le fonds commercial amorti fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement en présence d'un indice de perte de valeur à la clôture.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises au résultat.

3.2 Actif circulant

3.2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition par application de la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

3.2.2 Tableau des dépréciations de l'actif circulant

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Situations et mouvements		
		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	24 523	30 618	24 523	30 618
Créances	4 165	2 728	212	6 680
Autres	-	-	-	-
TOTAL	28 688	33 346	24 735	37 298

3.3 Autres informations sur l'actif

3.3.1 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			-	-	-
	Prêts			-	-	-
	Autres immobilisations financières			4 888	-	4 888
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			6 523	6 523	-
	Autres créances clients			43 986	43 986	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés			-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		5 371	5 371	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		-	-	-
		Divers		-	-	-
	Groupe et associés			-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			1 427	1 427	-
Charges constatées d'avance			16 182	16 182	-	
TOTAL			78 377	73 489	4 888	
Prêts Accordés en cours d'exercice					-	
Remboursements obtenus en cours d'exercice					-	

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

3.3.2 Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
	16 182		

3.3.3 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	1 427
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	1 427

3.4 Passif

3.4.1 Capitaux propres

3.4.1.1 Capital social

Capital d'un montant de 45 000 euros décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 150 euros.

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	300	45 000
Mouvements :		
Position fin de l'exercice	300	45 000

Libellés	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Capital	45 000	-	-	45 000
Réserves, primes et écarts	180 712	7 469	-	188 181
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	7 469	14 566	-	22 035
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	233 181	22 035	-	255 216

Au cours de l'exercice, la société n'a pas procédé à la distribution de dividendes.

3.4.2 Autres informations sur le passif

3.4.2.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	26 179	12 528	13 650	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		107 461	107 461	-	-
Personnel et comptes rattachés		16 898	16 898	-	-

Sécurité sociale et autres organismes sociaux		12 965	12 965	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	1 658	1 658	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	11 630	11 630	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et	758	758	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		57 492	57 492	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		235 040	221 389	13 650	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice					-
Emprunts remboursés en cours d'exercice					12 460
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture					-

3.4.2.2 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	16 898
Charges sociales provisionnées	5 720
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-

Associés	701
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	5 411
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	150
Autres charges fiscales	488
Divers	-
TOTAL	29 368

2 MVP

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 45 000 €**

**Siège social : 6, Place Saint Cyran
36000 CHÂTEAUX**

434 127 577 R.C.S. CHÂTEAUX



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide de distribuer le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 22 035 € en totalité aux associés à titre de dividendes, soit 73,45 € par part.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 102 €,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 20 933 €.

Ce dividende sera mis en paiement dans le délai légal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.